



DF - SG  
Case postale 3860  
1211 Genève 3

Conseil d'Etat  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
1204 Genève

Genève, le 18 février 2026

Commission consultative pour l'accompagnement de l'évolution de la plateforme aéroportuaire  
(CCAIEPA)

**Rapport d'activité 2025**  
**2<sup>ème</sup> année**  
(1<sup>er</sup> février 2025 – 31 janvier 2026)

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 2, lettre h), du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Articles 22 et suivants de la loi sur l'Aéroport internationale de Genève (LAIG; H 3 25).

**II. Composition de la commission et parité**

En application de l'article 14, alinéa 2, 2<sup>ème</sup> phrase LCOF, il est précisé que 5 femmes et 14 hommes siègent dans la présente commission.

La parité des sexes à raison de 40% au moins du sexe sous-représenté telle que prévue à l'article 5, alinéa 4 LCOF, n'est pas respecté dans la mesure où cinq personnes ont été nommées par l'Association des communes genevoises (ACG) en raison de leur fonction. Par ailleurs, six entités chargées de proposer un représentant ou une représentante ne devaient proposer qu'une seule personne pour cette commission.

**III. Compétences de la commission**

En application des articles 23 à 24A LAIG, la CCAIEPA a pour buts de :

- permettre les échanges d'informations et la concertation nécessaires entre l'Aéroport international de Genève (AIG), les communes riveraines et leur population, les associations dont l'activité est en lien avec des politiques publiques connexes à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire et les utilisateurs, soit en particulier les compagnies aériennes, de même que les services chargés du contrôle aérien;

- formuler tout avis et proposition au Conseil d'Etat, en particulier concernant les impacts environnementaux et territoriaux liés à l'exploitation de l'établissement, en particulier les nuisances sonores, la qualité de l'air et la desserte terrestre;
- veiller à ce que l'AIG tienne compte, dans son activité, des objectifs de protection de l'environnement, conformément à l'article 2 de la présente loi et à la convention d'objectifs en assurant un traitement équilibré des intérêts des parties prenantes de l'ensemble de la région franco-suisse concernée;
- donner son avis sur le bilan écologique de l'AIG;
- préaviser la stratégie et le plan d'affaires à moyen et long termes de l'AIG avant leur transmission aux autorités cantonales et présente chaque année un rapport sur ses activités au Conseil d'Etat;
- donner un avis sur toute question concernant le bruit provoqué par les aéronefs utilisant la plateforme aéroportuaire ou survolant le canton;
- donner un avis sur toute question concernant les pollutions atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité de la plateforme aéroportuaire et pour lesquelles l'établissement peut avoir une influence.

#### IV. Activités de la commission

Durant la période considérée, la CCAEPA s'est réunie à cinq reprises en séances plénières, dont une séance extraordinaire.

Les points abordés ont été les suivants :

- Redevances aéronautiques pour la période 2025–2027. Une attention particulière a été portée au système des quotas introduit en 2025 et aux incitations liées à la gestion du bruit, telles que l'utilisation d'aéronefs de dernière génération, les rabais liés au taux de remplissage et l'alimentation du programme d'indemnisation des riverains.
- Créneaux attribués par *Slot Coordination Switzerland (SCS)*, fondation indépendante mandatée par la Confédération pour gérer, attribuer et surveiller les créneaux horaires (slots) d'atterrissage et de décollage aux aéroports de Genève et de Zurich.
- Courbes de bruit 2024. Le Conseil d'Etat et l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) ont relevé une diminution de l'empreinte sonore au sol ainsi que du nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit dépassant les valeurs limites. Le dépassement de ces valeurs durant la deuxième heure de la nuit au-dessus du lac, a toutefois été identifié comme un point d'attention prioritaire.
- Convention d'objectifs conclue entre l'AIG et le Conseil d'Etat.
- Echange sur les enjeux relatifs aux SAF (*Sustainable Aviation Fuel* – carburant d'aviation durable) et Net Zéro, avec Madame Marie Owens Thomsen, vice-présidente sénior chargée de la durabilité et cheffe économiste chez IATA, l'Association du transport aérien international représentant 360 compagnies aériennes, assurant plus de 80% du trafic aérien mondial.
- Statistiques 2024-2025 portant sur les détails passagers et mouvements.

La séance extraordinaire susmentionnée a permis à la commission de poser toutes ses questions à l'OFAC, dont la marge de manœuvre de l'AIG et du canton s'agissant de la perception des redevances consacrées au financement de projets environnementaux, les conditions de suspension de ces redevances, les projets pouvant être financés dans le cadre du programme actuel d'insonorisation des bâtiments, la possibilité de faire évoluer voire d'élaborer un nouveau programme.

Pour cet échange, la commission a pu compter sur la présence de Madame Francine Zimmermann, co-responsable du Département de la Stratégie et Politique aéronautique de l'OFAC et prochaine directrice générale de l'OFAC, Monsieur René Brenner, économiste et chef suppléant de la section Economie, ainsi que de Monsieur Roger Bosonnet, docteur en droit, urbaniste et chef de la section Plan sectoriel et installations, au sein de ce même département.

Plusieurs séances ont également eu lieu dans le cadre de sous-commissions chargées d'étudier certaines questions spécifiques conformément à ce qui est prévu à l'article 28, alinéa 1 LAIG, étant entendu que ces sous-commissions font rapport à la commission plénière, seule habilitée à exprimer les avis prévus par la loi (cf. article 28, alinéa 2 LAIG).

Deux sous-commissions, « Trajectoires » et « Bruit et autres émissions », se sont ainsi réunies quatre fois au total (respectivement une et trois fois).

Les points abordés lors de ces séances ont été les suivants :

- Clôture des discussions concernant la trajectoire « KONIL courte ».
- Mesure de la qualité de l'air proche de l'aéroport et focus sur les particules fines par l'OCEV-SABRA (Office cantonal de l'environnement - Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants).
- Point de situation concernant le Fonds environnement et programme d'insonorisation de l'AIG.
- Analyse des scopes (= périmètre d'émissions de gaz à effet serre), SAF, GES (Gaz à Effet de Serre) et bilan écologique de l'AIG sur la base du « Rapport de durabilité 2024 ».

## **V. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat général du département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- organisation des séances et prise des procès-verbaux;
- suivi des travaux et des recommandations de la CCAEPA, notamment en collaboration avec l'AIG;
- fixation des jetons de présence.

En 2025, le secrétariat a également mis à la disposition des membres de la commission, un espace de partage documentaire sous forme de SharePoint.

**VI. Frais de la commission**

**A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

Le total des jetons de présence versés du 1er janvier au 31 décembre 2025 s'élève à 8'515,00 francs.

**B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

**C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

**D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



Nathalie Fontanet,  
Présidente de la commission